



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires et de la Mer
Délégation mer et littoral
Service aménagement mer et littoral (SAMEL)

PREFET DU MORBIHAN

DEMANDE D'AUTORISATION DE MOUILLAGE

sur le Domaine Public Maritime

JE SOUSSIGNE : **Nom :** **Prénom (1) :**
 Né(e) le : **Prénom (2) :**
 à :
 Nom de la Société :
 N° SIREN : **Nom du gérant :**

Adresse principale :
Commune : **Téléphone :**
Adresse électronique :@.....

SOLLICITE : **L'autorisation de mouiller un corps-mort**
sur la commune de : **Secteur :**

Pour un bateau de : Pêche Plaisance Vedette commerciale
 Vedette assurant un service public de transport

CARACTERISTIQUES DU BATEAU

Nom du bateau : **N° d'immat. :** **Longueur :**
Position en WGS 84 (deg min,dec) : Lat. N..... Long. W

TARIFS 2022 (Etablis par France Domaine 56)

PLAISANCE : TAXE : 31,80 €/ml avec un minimum de 137 €

**POUR LE PAIEMENT ATTENDRE L'AVIS DE LA
TRESORERIE GENERALE DU MORBIHAN**

Je m'engage à régler la redevance annuelle domaniale telle que fixée par le barème,

A, le
Signature

L'inscription sur liste d'attente n'est valable que pour une année.
Chaque demandeur inscrit sur notre liste d'attente doit renouveler, chaque année, par courrier ou par courriel sa demande auprès de notre service.

Joindre photocopie de :

- **l'acte de francisation** : photocopies pages 1,2 (caractéristiques), 3 ou 4 ou 5 (propriétaire)
- **et le titre de navigation** : photocopies pages 15 ou 21 (immatriculation) et pages suivantes si changement de port d'attache
- **ou de la carte de circulation**
- **le plan de situation du mouillage**

Fiche à compléter et à retourner à :

D.D.T.M. du Morbihan – Service Aménagement Mer et Littoral – Unité Lorient-Littoral – 1, Bld Adolphe Pierre – 56100 LORIENT
Téléphone : 02 97 64 85 22 ou 02 97 64 85 99

Vous devez renseigner l'intégralité des rubriques. Les informations recueillies seront traitées par informatique conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès de la D.D.T.M. du Morbihan. La Délégation à la Mer et au Littoral, France Domaine 56 seront destinataires des informations lors de l'instruction du dossier.